

Commune de MANE

Compte-rendu de la Réunion du Conseil Municipal du 10 mars 2025 à 18 heures

PRESENTS : M. Jacques DEPIEDS, M. Jean-Luc CALMET, M. Olivier DEPIEDS, M. Alain FIORI, M. Luc GRECO, Mme Marie-Louise MEYER, Mme Michèle RIEMANN, Mme Patricia SAINTE-ROSE, M. Pierre BRUN

ABSENTS : Mme Anne-Marie DESIKE (procuration à Mme Marie-Louise MEYER)
Mme Myriam VIGNEAUX (Procuration à M. Olivier DEPIEDS)
Mme Catherine SEILER
Mme Marie-Claude DAUPHIN
M. Gérald BACHASSON
M. Régis PAULIN

Secrétaire de séance : Mme Michèle RIEMANN

Monsieur Le Maire ouvre la séance et donne lecture des procurations reçues.

Le Procès-verbal du 07 octobre 2024 n'appelle aucune observation de la part des élus.

Monsieur le Maire informe que le tribunal administratif suspend l'arrêté de refus dans l'affaire de l'implantation de l'antenne relais au Couguoù, opposant la commune de Mane à Bouygues Telecom.
La commune est donc dans l'attente du jugement au fond mais Monsieur le Maire souligne le risque d'un début des travaux.

I – **RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE :**

Comptes administratifs 2024

Monsieur le Maire donne lecture de résultats du Compte Administratif 2024 pour les 4 budgets :

A- Budget principal

A1 – Section de Fonctionnement :

- ✓ Les dépenses se sont élevées à 1 105 423.05 €
- ✓ Les recettes se sont élevées à 1 240 421.17 €

Soit un excédent de l'exercice de	134 998.12 €
+ l'excédent de N- 1 de	681 065.22 €
Soit un excédent de clôture de	816 063.34 €

A2 – Section d'Investissement :

- ✓ Les dépenses se sont élevées à 537 570.38 €
- ✓ Les recettes se sont élevées à 430 318.25 €

La section d'investissement se solde par un déficit de 107 252.13 €
Il convient de reporter le déficit de 2023 soit 346 827.50 €

Soit un déficit de clôture de - 454 079.63 €

Les restes à réaliser :

- Dépenses : 984 685.72 €
- Recettes : 931 391.94 €
- Solde négatif : 53 293.79 €

Déficit de la section d'investissement : 507 373.42 €

1/4

B - Budget « Eau et Assainissement »

B1- Section d'Exploitation :

- ✓ Les dépenses se sont élevées à 288 320.58 €
- ✓ Les recettes se sont élevées à 285 938.34 €

Soit un déficit de	2 382.24 €
Le report du résultat N-1 se soldait par un excédent de	177 218.11 €
Soit un excédent de clôture de 174 835.87 €	

B2- Section d'Investissement :

- ✓ Les dépenses se sont élevées à 958 377.62 €
- ✓ Les recettes se sont élevées à 827 053.26 €

Soit un déficit de 131 324.36 €

Auquel il faut ajouter le report de l'excédent N-1 qui se soldait à la somme de 106 209.89 €
Soit un déficit de clôture de 25 114.47 €

Les restes à réaliser :

- Dépenses : 246 882.19 €
- Recettes : 229 652.02 €

Solde négatif : 17 230 17 € **Déficit de la section d'investissement : 42 344.64 €**

C - Budget « Immeuble à Caractère Industriel et Commercial »

C1- Section de fonctionnement :

- ✓ Les dépenses se sont élevées à 6 794 €
- ✓ Les recettes se sont élevées à 11 850 €

Soit un excédent de l'exercice de 5 056 €

L'excédent N-1 se soldant à la somme de 31 869.72 €, la section se solde par un **excédent de 36 925.72 €**.

C2- Section d'Investissement :

- ✓ Les dépenses se sont élevées à 0 €
- ✓ Les recettes se sont élevées à 0 €

Auquel il faut ajouter le report de l'excédent N-1 qui se soldait à la somme de 7 222.91 €

Les restes à réaliser :

- Dépenses : 24 382.63 €
- Recettes : 0 €

Résultat de la section d'investissement : 24 382.63 – 7 222.91 = 17 159.72 €

D - Budget « Lotissement Saint-Estève »

D1- Section de fonctionnement :

- ✓ Les dépenses se sont élevées à 539 167.77 €
- ✓ Les recettes se sont élevées à 539 167.77 €

Soit une clôture de l'exercice à 0.00 €

D2- Section d'Investissement :

- ✓ Les dépenses se sont élevées à 539 167.77 €
- ✓ Les recettes se sont élevées à 525 867.77 €

Soit un déficit de l'exercice à 13 300 €
Auquel s'ajoute l'excédent N-1 27 227.60 €

Soit un excédent d'investissement de 13 927.60 €

Monsieur Le Maire demande s'il y a des questions sur ces comptes administratifs afin de pouvoir se retirer pour le vote.

ML.MEYER : Concernant le budget « eau & assainissement », ne peut-on pas augmenter le prix de l'eau ?

J.DEPIEDS : Tant qu'on peut tenir comme ça, on n'augmentera pas. Il y a déjà les nouvelles redevances cette année.

Concernant le budget « Immeuble à Caractère Industriel et Commercial », Monsieur le Maire précise que les excédents seront utiles lorsque la mise à disposition du dernier étage de l'ancien hospice sera effective.

A.FIORI : Concernant le budget « Lotissement Saint-Estève », comment explique-t-on la somme de 1 078 335.54 € en dépenses cumulées ?

J.DEPIEDS : Il s'agit de mouvements d'ordres de la DGFIP.

Il n'y a plus de question, Monsieur le Maire quitte la salle des délibérations.

Monsieur Pierre Brun est élu président de séance.

Monsieur le Président soumet au vote les 4 documents,

Le compte administratif « Budget principal » est adopté à l'unanimité.

Le compte administratif « Eau et Assainissement » est adopté à l'unanimité.

Le compte administratif « Immeuble à Caractère Industriel et Commercial » est adopté à l'unanimité.

Le compte administratif « Lotissement Saint-Estève » est adopté à la majorité. 1 ABSENTE (Alain FIORI).

Comptes financiers uniques (CFU) 2024

Les quatre comptes dressés par le trésorier, comptable de la commune, sont conformes aux écritures comptables des quatre comptes administratifs 2024.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte les CFU du Receveur.

Affectation des résultats

Monsieur le Maire rappelle les résultats des comptes administratifs et propose d'affecter les résultats de la manière suivante :

A- Budget principal

Il est proposé de PRELEVER la somme de 507 373.42 € sur le montant de l'excédent de fonctionnement qui représente la somme de 816 063.34 €.

Pour combler le déficit de la section d'investissement, le solde, soit 308 689.92 (816 063.34 - 507 373.42), est maintenu en section de fonctionnement en « report à nouveau ».

B- Budget « Eau et Assainissement »

Il est proposé de PRELEVER la somme de 42 344.64 € sur le montant de l'excédent de fonctionnement, à savoir 174 835.87 €, afin de combler le déficit de la section d'investissement et de maintenir le solde soit 132 491.23 € en section de fonctionnement en « report à nouveau ».

C- Budget « Immeuble à Caractère Industriel et Commercial »

Il est proposé de PRELEVER la somme de 17 159.72 € de déficit de la section d'investissement sur l'excédent de fonctionnement s'élevant à 36 925.72 € et de maintenir le solde de 19 766 € en « report à nouveau ».

D- Budget « Lotissement Saint-Estève »

Il est proposé, après avoir constaté le résultat de la section de fonctionnement qui s'équilibre, et l'excédent de la section d'investissement ramené à la somme de 13 927.60 €, de maintenir cette somme en « report à nouveau » dans cette même section.

Monsieur le Maire demande s'il y a des questions. Il n'y en a pas.

Les élus, à l'unanimité, adoptent les affectations des résultats ci-dessus.

II – CONVENTION EDF :

La commune est sollicitée par le Syndicat des Energies afin d'autoriser le passage en façade d'un câble destiné à alimenter une maison du quartier.

A l'unanimité les élus y sont favorables.

III – AFFILIATION AU CENTRE DE GESTION :

Trois collectivités ont sollicité leur adhésion au CDG. Il s'agit :

- CCAS de Manosque
- Syndicat Mixte « les Scènes de Haute Provence »
- Syndicat Mixte du SEIGNUS

L'ensemble des communes membres du Centre de gestion dispose d'un délai de deux mois pour s'opposer à l'ensemble, ou l'une ou l'autre, des candidatures.

ML.MEYER : Le CDG a-t-il assez de personnel pour supporter ces adhésions ?

J.DEPIEDS : Oui, car Manosque en est sorti.

P.BRUN : Il n'y a pas nécessité de bloquer l'adhésion, il vaut mieux délibérer rapidement.

A la question les élus sont-ils favorables à l'adhésion au CDG des 3 collectivités énumérées ci-dessus, à l'unanimité, ils y répondent favorablement.

IV – BOURGADE ILOT NORD – MARCHE MENUISERIE lot n°4

Lors des consultations publiques, le lot menuiserie n'a pas été attribué en raison d'une insuffisance de concurrence et des propositions de prix supérieures à l'estimation.

Alors que l'estimation du maître d'œuvre s'élevait à la somme de 136 548 €, les premières propositions s'élevaient à :

- La première : 180 000 €
- La seconde : 181 898.45 €

Ces 2 offres émanant de l'entreprise APM à Aiglun.

La nouvelle consultation s'est révélée beaucoup plus positive avec une offre de prix inférieure à l'estimation, soit la somme de 124 744.68 €.

Entreprises	Montant offre HT
Lot n°4 – Menuiseries intérieures et extérieures Bois	Estimation M.O : 136 548.00 € HT
APM 04510 AIGLUN 1 ^{ère} offre Klekoon 2 ^{ème} offre	181 898.45 € 180 000.00 €
SAS FAUCHERON 84401 APT	166 364.66 €
Menuiserie RAYMONET Pascal et Arane 04150 BANON	124 744.68 €

P.BRUN : Comment explique-t-on une différence de 60 000 € entre les offres ?

J.DEPIEDS : Les entreprises se préoccupent des chantiers, les consultations deviennent compliquées. Peut-être aussi que le prix des matériaux a diminué.

A.FIORI : Est-ce qu'il change la qualité du bois ?

J.DEPIEDS : Non. Pour rappel, l'estimation de l'architecte était de 136 548 € HT.

A la majorité, le lot menuiserie est attribué à l'entreprise Menuiserie Raymonet avec une offre à 124 744.68 €.

1 ABSTENSTION (A.FIORI)

V – AGENCE DE L'EAU : NOUVELLE TAXATION

L'article 101 de la loi N°2023/1322 du 29 décembre 2023 a instauré la création des nouvelles redevances sur la consommation d'eau potable, pour la performance des réseaux d'eau potable et pour la performance des systèmes d'assainissement collectif.

Ces redevances viennent en substitution des redevances pour pollution domestique et pour modernisation des réseaux de collection.

Les taux de redevance de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corde ont été adoptés par le Conseil d'Administration le 04 octobre 2024, après avis conforme des Comités de Bassin. Ils ont été publiés au Journal Officiel n°0253 du 24 octobre 2024.

Pour cette année 2025, les taux modulés pour performance sont les suivants :

Report sur la facture d'eau	Taux 2025 (en€/m ³)
Supplément de prix pour la performance des réseaux d'eau potable	0.01 € HT par m ³ d'eau potable facturé
Supplément de prix pour la performance des systèmes d'assainissement collectif	0.009 € HT ou 0.01 € HT par m ³ d'eau assainie facturé

L'agence de l'eau appliquera des coefficients de modulation.

Les élus sont appelés à se prononcer sur les suppléments de prix pour les redevances pour performance.

P.BRUN : la compétence ne devait pas revenir aux intercommunalités ?

J.DEPIEDS : un amendement a été ajouté, le texte doit donc être repris.

A l'unanimité, les élus sont favorables à la nouvelle taxation de l'agence de l'eau.

VI – DEMANDES DE FINANCEMENTS

Mobilier de l'Eglise :

Une demande de financement pour la restauration de 3 tableaux est sollicitée.

Le montant s'élève à la somme de 4 980 €.

Le financement provient essentiellement de la DRAC (Direction Générale des Affaires Culturelles) à hauteur de 40% soit 1992 €.

VII- REPARATION DE LA CLOCHE PRINCIPALE :

Les fixations de la cloche principale donnent des signes de vives défaillances, ce qui a conduit à interrompre jusqu'à réparation, son usage.

Voilà plusieurs mois, un premier devis nous est parvenu fixant les travaux à la somme de 30 000 €.

De nouvelles propositions parviennent avec un montant nettement inférieur de 20 172 €.

Un programme est engagé par la Communauté de communes : 1/3 des communes doivent avoir un projet. Une enveloppe de 150 000 € serait disponible.

Un financement à hauteur de 50% par la région est possible, à cela pourrait s'ajouter la DRAC à hauteur de 40 % également.

Miravail :

Les travaux d'urgence sont terminés, le bâtiment est maintenant hors d'eau.
La DRAC peut soutenir le projet à hauteur de 40% et l'ANAH à hauteur de 70 %.

VIII -DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX (DETR)

Le conseil municipal pourrait solliciter un financement au titre de la DETR pour la réhabilitation de quatre logements ou l'espace MOUTON.

S'ajoute le pôle enfance, lequel doit être fait en 2 étapes : la construction du nouveau bâtiment puis la restauration de l'ancien.

La commune est en lien avec le DASEN.

Il y aurait la possibilité de bloquer les crédits de l'état sur la partie neuve :

DETR : 500 000 €

FRAT : 200 000 €

Département : 150 000 €

D'ores et déjà, bloquer les 500 000 €.

IX- POLE ENFANCE

Une réunion doit avoir lieu avec le DASEN qui doit se prononcer sur l'esquisse dressée par l'architecte.

Concernant les demandes de subvention pour la partie réhabilitation, la commune pourrait solliciter une aide de l'Europe de 400 000 €.

Cette aide se calcule au m².

Le dossier doit être présenté fin mars car il y a une incertitude sur la pérennité des fonds.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de bloquer les demandes de financements.

A l'unanimité, la proposition est adoptée.

X- RESEAU CHALEUR

Le sujet est évoqué à titre informatif.

Une étude élaborée par le syndicat des énergies et supervisée par Olivier HENRY envisage la desserte de plusieurs bâtiments communaux : les 3 bâtiments scolaires, la maison Henri Laugier, le logement Bizot, la maison du Patrimoine, La maison Blanc et la mairie.

Le montant du projet s'élèverait à 700 000 € avec un financement possible de 72 % pour une durée d'amortissement de 5 ans.

Centre médico-social :

Le sujet est évoqué à titre informatif.

Le directeur du FAM est disposé à libérer le dernier étage de l'ancien hospice afin d'y accueillir de nouvelles activités médicales.

Le programme de travaux s'élève à 400 000 € HT, la commune pourrait avoir pour cette opération le soutien de financements européens après appel à projet.

Le conseil municipal sera appelé à débattre sur cet appel à projet ainsi que sur les financements.

XI- LOTISSEMENT SAINT-ESTEVE

Le sujet est évoqué à titre informatif.

Les fouilles archéologiques sont terminées, des vestiges et tombes ont été trouvés.

La commune retrouve le plein usage du terrain.

Le maître d'œuvre reprend sa mission afin de pouvoir lancer la consultation publique.

XII- SENTIERS DE RANDONNEES

Le département propose à la commune d'inclure dans la boucle le chemin de Belle vue – Cabanons pointus.

A l'unanimité la proposition est adoptée.

XIII- MAISON EPSTEIN : REMBOURSEMENT AXA

AXA, assureur de la commune de Mane, propose de verser la somme de 46 620 € suite au sinistre de l'appartement du premier étage de l'immeuble Epstein, qui a nécessité réfection du plancher.

A souligner l'important travail réalisé par Anne-Marie DE SIKE.

Le conseil municipal doit se prononcer sur l'acceptation de cette somme.

ML.MEYER : Heureusement que Mr Paillat a insisté auprès de l'expert sur la nature du sinistre à savoir un dégât des eaux et non des insectes qui auraient détérioré les poutres.

A l'unanimité, les élus acceptent la somme versée par AXA pour un montant de 46 620 €.

Questions diverses :

ML.MEYER : Comment avance le projet MOUTON ?

J.DEPIEDS : La DETR n'intervient que pour la phase d'aménagement. Il vaut mieux attendre pour l'instant et se concentrer sur des projets plus concrets.

A.FIORI : Le lustre de l'Eglise sera-t-il restauré ?

J.DEPIEDS : il sera restauré avec l'aide de la DRAC. Cependant les aides arrivent au fur et à mesure.

Séance levée à 18 heures 55.

Mane, le 10 mars 2025

Le Maire de MANE,

Jacques DEPIEDS.

Le Secrétaire de séance,

Michèle RIEMANN

Michele Riemann

